



Erreur sur l'intitulé de mon contrat de travail (CDD)

Par **kerl**, le **11/07/2013** à **14:41**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDD d'une période de 12 mois, je suis en poste depuis 6 mois, soit la moitié du contrat. Or, je me rends compte à la relecture de mon contrat de travail que l'intitulé du contrat est "Contrat à durée indéterminée" même si dans le corps du texte apparaît une partie "durée du contrat" avec des dates de début et de fin.

Cela peut me poser problème à la fin de mon contrat lors de mon inscription Pôle Emploi, etc .. Et au-delà de ça je trouve qu'une erreur de ce type est "hallucinante".

Quels sont les cas de figure qui s'offre à moi ?

Requalification du contrat ? Renégociation ? Un arrêt du contrat me liant à l'entreprise à mon bénéfice (le poste que j'occupe étant très décevant) ?

Merci par avance pour vos réponses.

Cdt.

Par **P.M.**, le **11/07/2013** à **15:25**

Bonjour,

Je ne vois pas en tout cas quel problème cela pourrait poser lors de votre inscription à Pôle Emploi, l'organisme devant se référer à l'attestation qui lui sera destinée...

Il faudrait savoir si un motif précis de recours est mentionné au contrat mais l'employeur pourrait plaider une erreur matérielle et il en serait de l'appréciation du Conseil de Prud'Hommes...

Il est toujours possible de négocier un accord commun de rupture du CDD avec un avenant en raccourcissant le terme...